

EN QUOI CONSISTE LA SURVEILLANCE DANS LES SITES SENSIBLES ?

Prélèvements dans les établissements sensibles

L'objectif est de contrôler les mouvements de bois de conifères, **sous quelques formes que ce soit** (y compris plants, bois d'emballage, d'arrimage, de copeaux, de déchets, d'écorces isolées...), prioritairement **originaires du Portugal et de l'Espagne** puis des **pays tiers connus infestés** (Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique, Japon, Chine, Corée et Taïwan).



Le Programme 2018

- ♦ 257 prélèvements sur arbres dont **150 à proximité des sites sensibles**
- ♦ **50 prélèvements sur bois transformés**
- ♦ 50 pièges dont **15 à proximité d'établissements importateurs** de bois
- ♦ plus de 800 relevés de pièges

Analyse des prélèvements

Tous les prélèvements sont analysés par un laboratoire agréé, selon la méthode officielle de détection du nématode du pin.

Gestion d'un résultat positif

La découverte d'un résultat positif sur un échantillon de *Monochamus* (insecte vecteur) ou de bois prélevé en établissement sensible ne déclenche pas le Plan d'urgence mais entraîne la mise en place d'une **surveillance renforcée** et d'une **enquête de traçabilité** pour déterminer l'origine de ces nématodes.

Seul un résultat positif issu d'un prélèvement de bois sur un arbre déclenche le Plan d'urgence.



VOS CONTACTS

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez-nous :



DRAAF Nouvelle-Aquitaine – SRAL –
Mission santé des forêts

05 35 31 40 11 / 05 35 31 40 76 / 05 35 31 40 14
dsf-so.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr



FREDON Aquitaine

05 56 36 60 91

contact@fredon-aquitaine.org